

Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 20 octobre 2023
N° CD-2023-3-6-1
N° applicatif 7252

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

CREATION DE PASS DESTINES A FAIRE DES ALSACIENS LES AMBASSADEURS DE LEUR PATRIMOINE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace s'est constituée dans l'ambition d'une renaissance institutionnelle d'un territoire culturel et historique. Ses orientations stratégiques pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, adoptées en février 2022, ont pour objectif d'incarner cette ambition politique en développant la culture comme vecteur de cohésion sociale et territoriale. Porter une politique culturelle aujourd'hui, c'est également permettre à l'action publique d'apporter des réponses à des maux de la société contemporaine : l'éloignement de la science, l'affaiblissement de l'esprit critique, l'individualisme et le repli sur soi, ou encore la fragilité d'un patrimoine à sauvegarder et à transmettre.

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, puis désormais la Collectivité européenne d'Alsace, promeuvent la sensibilisation et l'éveil aux sciences et techniques par le biais de son établissement strasbourgeois Le Vaisseau, centre de sciences à destination des 3-12 ans, ainsi qu'au patrimoine castral alsacien, à la fois par l'intermédiaire des châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg dont elle est propriétaire, mais aussi par l'intermédiaire de ses dispositifs de sauvegarde et de valorisation des châteaux rhénans à travers le projet transfrontalier INTERREG VI « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein » qu'elle a rejoint en 2021.

Le Château du Haut-Koenigsbourg et le Vaisseau accueillent respectivement 600 000 et 200 000 visiteurs annuels. Ce sont les deux établissements culturels les plus importants gérés en régie par la Collectivité européenne d'Alsace

Consciente des enjeux sociétaux liés à ces établissements et aux secteurs qu'ils représentent, mais aussi des marqueurs forts que ces secteurs constituent pour son territoire, la Collectivité européenne d'Alsace entend aujourd'hui renforcer l'accès du public local à la culture scientifique technique et industrielle ainsi qu'au patrimoine castral par une vraie politique de fidélisation visant à faire des alsaciens les ambassadeurs de leur patrimoine, tout en développant les partenariats et la mise en réseau des acteurs de ces deux secteurs.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans une refonte globale des tarifs du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg dont les grilles tarifaires seront proposés au vote de l'Assemblée à la prochaine séance Plénière.

1. Le Château du Haut-Koenigsbourg et le Vaisseau, deux fleurons emblématiques pour le territoire alsacien

L'Alsace et l'espace rhénan : des terres de châteaux forts à préserver et valoriser

Le maillage de châteaux forts de moyenne montagne, à la frontière occidentale de l'Empire romain germanique, est un marqueur de l'histoire et de l'identité alsacienne et rhénane. Qu'il s'agisse de ruines, de sites classés ou d'établissements de la Collectivité européenne d'Alsace comme le Haut-Koenigsbourg ou le Hohlandsbourg, tous font l'objet chaque année de plusieurs centaines de milliers de visites.

Fort de cette culture partagée à l'échelle du Rhin supérieur, la Collectivité européenne d'Alsace a impulsé depuis 2021 des actions nouvelles dans le cadre du projet transfrontalier INTERREG VI «Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein», avec des partenaires alsaciens, allemands et suisses.

Il se concrétise notamment par le festival « festival « Châteaux & Légendes » (anciennement « Les Portes du Temps ») sous la forme d'événements dans plusieurs châteaux alsaciens, ainsi qu'un jeu de piste via une application mobile. Ces actions reposent sur la participation des châteaux de Kaysersberg, de l'Engelbourg, du Haut-Barr, de Wangenbourg, du Lichtenberg, du Fleckenstein, ou encore du Spesbourg pour un budget total de 5 M€ (participation de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 620 000 € de 2023 à 2025) dont 60% financés par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg Rhin Supérieur.

Afin de renforcer la politique de sauvegarde et de valorisation des châteaux alsaciens entreprise depuis de nombreuses années avec les associations, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté le 31 mai 2021 un dispositif pour simplifier les relations entre l'Etat et les associations engagées dans les châteaux forts.

La Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat ont signé une convention cadre le 9 décembre 2021, afin de soutenir d'avantage l'engagement associatif exceptionnel et visant à renforcer l'appui aux associations, fluidifier les démarches administratives, les aider à programmer des travaux, leur apporter de l'ingénierie afin de favoriser l'engagement des citoyens dans la préservation et la valorisation des châteaux.

Sciences et techniques, des marqueurs forts du patrimoine culturel alsacien

Territoire de croisements et de brassages de populations, le Rhin marquant une frontière naturelle avec l'Allemagne et la Suisse, l'Alsace a développé une singulière double culture franco-germanique. Au fil des siècles, et avec l'humanisme rhénan au 15^e siècle, l'Alsace s'est affirmée comme une terre d'innovation, d'ingénierie, de savoir-faire techniques et industriels, de recherche et de création artistique. Cet héritage est aux racines tant d'une recherche universitaire reconnue mondialement, et qui participe à la construction de la connaissance, que du développement des sciences et des techniques, de l'imprimerie aux arts numériques, de l'impression sur étoffes aux textiles innovants, etc.

Le territoire a traversé des phases d'industrialisation et de désindustrialisation, mais l'activité industrielle reste aujourd'hui très importante en Alsace. Elle repose à la fois sur des filières historiques devenues filières d'excellence, comme par exemple la filière textile, mais aussi sur des domaines de compétitivité plus récents comme les biotechnologies, pour lesquels le territoire peut s'appuyer sur des universités de renommée et sur un environnement rhénan favorable. Malgré une diminution du nombre d'établissements industriels et d'employés, la création de nouveaux pôles d'innovation illustre la capacité de résilience, d'innovation et de valorisation de l'héritage du territoire.

L'héritage technique et industriel du territoire alsacien se manifeste aujourd'hui par la présence d'un important patrimoine à valoriser, ainsi que de nombreux musées techniques, qui s'inscrivent au sein d'un tissu culturel et associatif dynamique. Par le biais d'actions communes, la culture scientifique technique et industrielle permet de rassembler un grand nombre d'acteurs culturels, associatifs, universitaires et économiques, maillons de l'innovation et de la créativité. C'est également un levier pour donner de la visibilité aux initiatives innovantes et de recherche, mais aussi pour sensibiliser les citoyens aux enjeux associés à ces avancées scientifiques et évolutions technologiques.

A travers ses spécificités et ses atouts, le territoire alsacien apparaît ainsi particulièrement propice au développement d'une politique de déploiement coordonné de la culture scientifique technique et industrielle dans laquelle s'inscrit le Vaisseau, propriété de la Collectivité européenne d'Alsace, depuis 2005.

2. Les Pass « Châteaux-forts Alsace » et « Culture Scientifique Alsace » : une nouvelle offre pour les alsaciens

Afin de développer les dynamiques de réseaux autour des châteaux forts d'une part, avec le Château du Haut-Koenigsbourg, et des sites de culture scientifique technique et industrielle d'autre part, avec le Vaisseau, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite développer l'offre de pass illimités annuels permettant de faire de leurs titulaires de véritables ambassadeurs des politiques culturelles qu'elle porte.

Le Pass « Châteaux-Forts Alsace » - abonnement annuel au Château du Haut-Koenigsbourg - et le Pass « Culture scientifique Alsace » - abonnement annuel au Vaisseau, répondent à un triple objectif et à des principes communs :

Les objectifs :

- Fidéliser le public alsacien et augmenter le nombre de visites locales
- Renforcer la promotion des établissements culturels de la Collectivité européenne d'Alsace par ses visiteurs
- Faire bénéficier de l'attractivité des sites de la Collectivité européenne d'Alsace à des réseaux de partenaires, et inversement.

Les principes communs :

- ✓ **Accès illimité à un tarif très avantageux :** Les Pass « Châteaux-Forts Alsace » ou « Culture scientifique Alsace » sont des cartes nominatives ou de groupe valable un an, permettant un accès illimité à l'établissement – Château du Haut-Koenigsbourg ou Vaisseau – pendant une année à compter de sa date de délivrance.
- ✓ **Tarifs réduits à la programmation culturelle de l'établissement**
- ✓ **Tarifs réduits auprès de partenaires thématiques** mis à jour annuellement. Ainsi, pour le Château du Haut-Koenigsbourg, le(s) titulaire(s) du Pass pourra(ont) bénéficier du tarif réduit aux châteaux de Lichtenberg, du Fleckenstein ou encore de la Bibliothèque Humaniste ; pour le Vaisseau, du tarif réduit au Planétarium ou au Musée Zoologique de Strasbourg, ou encore au Musée Electropolis de Mulhouse.

- ✓ **Evènementiels dédiés** : Le(s) titulaire(s) sera(ont) également invité(s) à un évènement exclusif une fois par an, offrant une expérience unique (visites personnalisées d'expositions, visites insolites, etc.).
- ✓ **Communautés d'ambassadeurs** : Enfin, il(s) sera(ont) intégré(s) dans une véritable communauté d'ambassadeurs et/ou de bénévoles comme l'école des veilleurs de châteaux ou encore celle des enfants testeurs du Vaisseau.

La Collectivité européenne d'Alsace affiche l'ambition de faire de ces établissements emblématiques du territoire le cœur d'une mise en réseau patrimoniale dans leur secteur d'intervention, pour permettre aux alsaciens de s'approprier, à travers l'ensemble des établissements et partenaires des Pass, le territoire et ses marqueurs. La stratégie tarifaire du château du Hohlandsbourg est en cours de repositionnement ; à l'issue de celui-ci, une offre illimitée pourra être envisagée.

3. Les Pass « Châteaux-forts Alsace » et « Culture Scientifique Alsace » : des gains pour toute l'Alsace !

Les Pass « Châteaux-Forts » et « Culture Scientifique » présentent tout d'abord un réel bénéfice en matière de pouvoir d'achat pour les alsaciens. Dans un contexte d'augmentation continue du coût de la vie, ils permettent à leur(s) titulaire(s) de rentabiliser leur investissement dès la 2^{ème} visite pour les deux établissements, et ce quelle que soit la formule concernée (tarif plein, tarif réduit ou tarif famille), et répondent à ce titre pleinement à un enjeu d'accessibilité au plus grand nombre.

Par ailleurs, ils s'inscrivent pleinement dans l'ambition affichée par la Collectivité européenne d'Alsace à travers ses orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace votées en séance plénière du 21 février 2022, comme le soutien et l'encouragement à l'engagement bénévole culturel, la préservation et la promotion de la culture alsacienne et la transmission de son héritage, ou encore le développement de la culture scientifique et technique comme vecteur de lutte contre les « fake news » dans un véritable enjeu de renouveau démocratique ou contribuant à faire naître des vocations parmi les plus jeunes en initiant aux filières et métiers scientifiques, techniques et industriels, moteurs économiques du territoire.

En outre, le développement de partenariats ne pourra que se renforcer, afin de faire vivre les lieux patrimoniaux emblématiques dans l'ensemble du territoire alsacien, dans toute leur diversité et leur richesse, tout en créant de véritables communautés que ce soit à travers le réseau des veilleurs de château, des soirées thématiques ou exceptionnelles ou encore des enfants testeurs du Vaisseau. En accord avec ses compétences en matière de coopération transfrontalière, la Collectivité européenne d'Alsace devra poursuivre son ambition de développements de partenariats à l'échelle du Rhin supérieur, avec des structures de culture scientifique technique et industrielle, des établissements patrimoniaux ou des châteaux allemands et suisses qui pourront rejoindre la liste des structures partenaires des Pass.

Enfin, c'est tout un réseau d'ambassadeurs du patrimoine alsacien que la Collectivité européenne d'Alsace contribuera à créer à travers ces Pass : des alsaciens promoteurs des établissements culturels, qu'ils soient de la Collectivité européenne d'Alsace ou des autres structures partenariales, et qui pourront faire découvrir ce patrimoine à leur famille, leurs amis et favoriser l'expérience collective autour du noyau familial au sens élargi du terme, permettant de prendre en compte toute la diversité des schémas familiaux actuels.

On estime que la fréquentation des établissements culturels et patrimoniaux concernés augmentera d'au moins 5%. Le nombre de visites locales devrait être multiplié par deux avec un objectif de vente de pass, toutes formules confondues, devant atteindre les 15 000 d'ici la fin du mandat.

4. Un nouveau dispositif au cœur d'une refonte globale des tarifs du Vaisseau et du Château du Haut-Koenigsbourg

La création des « Pass Châteaux-forts Alsace » et « Culture scientifique Alsace » s'inscrit plus largement dans une nouvelle stratégie tarifaire pour les deux établissements, dont la politique tarifaire se doit de répondre à un double enjeu : accessibilité du public local mais aussi touristique.

Si les « Pass » précédemment présentés répondent au besoin de fidélisation des publics locaux et de prise en compte de paramètres sociaux et solidaires, une réévaluation des droits d'entrée ponctuels ainsi que des prestations culturelles s'est avérée nécessaire face à l'augmentation continue de la fréquentation des établissements ces dernières années, ainsi que du coût de l'inflation non répercutée sur les tarifs d'entrée.

Le détail des nouvelles grilles tarifaires est soumis à une délibération du Conseil d'Alsace dans le cadre du vote de la DM2 et annexé au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la démarche visant à faire des alsaciennes et des alsaciens les promoteurs de leur patrimoine, à travers les partenariats et le développement de réseaux qui en découleront,
- D'approuver la création des pass « Châteaux-Forts » et « Culture scientifique et technique », à compter du 1^{er} janvier 2024, intégrés à la grille tarifaire 2024 présentée en annexe 1 de la présente délibération,
- D'acter que les tarifs seront soumis à une délibération de l'Assemblée lors du vote de la DM2 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.